

# CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2021

## ✓ TRAFERT DE LA COMPÉTENCE « RÉSEAUX ET SERVICES LOCAUX DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

Le Conseil Municipal décide de transférer au SYDELA la compétence optionnelle réseaux et services locaux de communications électroniques et pour ce faire de mettre à disposition des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence.

## ✓ TARIFS ACCUEIL PÉRISCOLAIRE AU 1ER SEPTEMBRE 2021

Le Conseil Municipal fixe les tarifs de l'accueil périscolaire au 1<sup>er</sup> septembre 2021 comme suit :

	COMMUNE	HORS COMMUNE
Forfait annuel d'adhésion	11,20 €	12,20 €
Petit déjeuner	1,00 €	1,00 €
Goûter	0,40 €	0,40 €
<i>Allocataires CAF ou MSA :</i>	1/4 heure	
1 <sup>ère</sup> : QF ≤ 400 €	0,39 €	0,49 €
2 <sup>ème</sup> : QF : 401 € à 600 €	0,52 €	0,57 €
3 <sup>ème</sup> : QF : 601 € à 800 €	0,62 €	0,67 €
4 <sup>ème</sup> : QF : 801 € à 1000 €	0,68 €	0,73 €
5 <sup>ème</sup> : QF : 1001 € à 1200 €	0,71 €	0,76 €
6 <sup>ème</sup> : QF : 1201 € à 1400 €	0,73 €	0,78 €
7 <sup>ème</sup> : QF ≥ 1401 €	0,76 €	0,82 €
<i>Non allocataires CAF ou MSA :</i>		
8 <sup>ème</sup> : Tout autre régime	0,82 €	0,90€

## ✓ TARIFS DES REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE AU 1ER SEPTEMBRE 2021

Le Conseil Municipal fixe les tarifs des repas au restaurant scolaire au 1<sup>er</sup> septembre 2021 :

ENFANTS	TARIFS
• Repas normal	3,98 €
• Repas occasionnel ou non réservé	4,93 €
<b>ENSEIGNANTS - PERSONNEL</b>	
• Repas	6,89 €

## ✓ LOCATION LOCAL PLACE DES TILLEULS

Le Conseil Municipal approuve la location du local place des Tilleuls à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021 avec un loyer réévalué à 425 € pour l'occupation du 1<sup>er</sup> étage en supplément du rez-de-chaussée.

## ✓ ANNÉE 2021 - APPEL DE FONDS FSL (FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT)

Le Conseil Municipal fixe le montant de la participation communale au titre du Fonds de Solidarité pour le Logement au titre de 2021 à 291,92 € auprès du Conseil Départemental.

## ✓ BILAN DE CLÔTURE DE LA CONVENTION DE CONCESSION RELATIVE A L'AMÉNAGEMENT DU LOTISSEMENT DE L'ALOUETTE

Le Conseil Municipal approuve le bilan financier de clôture de l'aménagement du lotissement de l'Alouette 1 arrêté au 30 avril 2021, dont le total est de 1 317 922,26 € et dégageant un résultat de 62 367,16 € qui sera versé à LAD SELA.

## ✓ PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE - PRÉSENTATION ET MISE À JOUR

Le Conseil Municipal prend connaissance du Plan Communal de Sauvegarde réalisé en 2015 conformément aux directives de l'Etat, et au Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) de la Sèvre Nantaise approuvé le 3 décembre 1998. En effet la commune est exposée à un risque d'inondation au lieu-dit le Gué Joubert, cependant ce Plan Communal de Sauvegarde identifie tous les risques et définit l'organisation prévue pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien à la population. Une actualisation d'un certain nombre de documents est nécessaire notamment l'identification d'élus dans certaines fiches actions.

## ✓ APPROBATION DE LA CHARTE DU RESTAURANT SCOLAIRE

Le Conseil Municipal approuve la charte du restaurant scolaire validé par la commission cantine. Il s'agit d'engager l'activité du restaurant scolaire vers des pratiques qui augmentent la qualité alimentaire en progressant sur les 4 axes du « mieux manger » :

- Des produits de base de meilleure qualité,
- Des pratiques de cuisine qui préservent la qualité,
- La diversité nutritionnelle,
- La valorisation du temps et du sens du repas.